

« ATTENTION, NOUS SOMMES DE RETOUR. RALENTISSEZ ! »

Campagne de sensibilisation sur la sécurité routière

McMasterville, le lundi 23 août 2021 – Dans le but d’assurer la sécurité des écolier(-ère)s lors de leurs déplacements dans les zones scolaires, la Sûreté du Québec (SQ), la Société de l’assurance automobile du Québec (SAAQ), la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), le Centre de services scolaire des Patriotes et des transporteurs scolaires de la région ont uni leur force pour mener la campagne de sécurité routière « *Attention, nous sommes de retour. Ralentissez!* ». L’objectif de cette campagne de sécurité routière est de rappeler aux automobilistes le retour en classe des élèves, mais aussi de leur réitérer l’importance de respecter la signalisation des autobus scolaires, de respecter la limite de vitesse prescrite et d’être vigilant en tout temps.

Avec la rentrée scolaire de l’automne, nous prévoyons une augmentation des élèves qui se déplaceront à pied ou à vélo et des parents qui assureront eux-mêmes le transport de leurs enfants jusqu’à l’école. Augmentant ainsi considérablement l’achalandage près des écoles, les partenaires de cette campagne de sensibilisation sont donc préoccupés par la sécurité des enfants et des adolescent(e)s à l’approche de la rentrée scolaire 2021.

Par conséquent, des panneaux portant la mention « *Attention, nous sommes de retour. Ralentissez!* » seront affichés sur des autobus scolaires, le territoire commun de la SQ et de la MRCVR, soit les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Marc-sur-Richelieu. Parallèlement, une surveillance accrue aux abords des écoles sera assurée par les policiers afin d’assurer un environnement sécuritaire aux élèves et rappeler à toutes et à tous l’importance d’adopter des comportements sécuritaires.

Les partenaires rappellent que la sécurité routière près des écoles et des autobus scolaires sera toujours d’actualité, puisque la sécurité de nos jeunes est au cœur des préoccupations des Québécois(e)s. À ce titre, ils demandent à toutes et à tous d’être vigilants en tout temps !

Rappel de quelques articles du Code de la Sécurité routière

- Article 460 – Conducteur d’un véhicule, a croisé un autobus d’écoliers alors que les feux rouges intermittents étaient en marche ou que le signal d’arrêt était actionné (200 \$ plus les frais assortis de 9 points d’inaptitude).
- Article 329 – Nul ne peut circuler à une vitesse supérieure à celle indiquée par la signalisation installée. Dans une zone scolaire, du lundi au vendredi et du mois de septembre au mois de juin, entre 7 h et 17 h.
- Article 410 – Conducteur d’un véhicule routier, ne l’a pas immobilisé pour qu’un piéton engagé ou manifestant son intention de s’engager dans un passage pour piétons puisse traverser (100 \$ plus les frais).

– 30 –

Légende photo : Dans l’ordre habituel, M. François Beaugard, propriétaire Autobus Beaugard, Mme Ginette Thibault, mairesse de Saint-Denis-sur-Richelieu, M. Marc Lavigne, maire de Saint-Charles-sur-Richelieu et préfet suppléant de la MRCVR, Capitaine Daniel Bérard, Directeur Centre de service de la Sûreté du Québec, M. Réal Déry, conseiller municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu, Mme Chantal Denis, mairesse de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Mme Isabelle Roberge, directrice des écoles primaires de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu, Mme Eve Langlais, agente policière intervenante en milieu scolaire de la Sûreté du Québec et Mme Josée Lehoux, directrice adjointe écoles primaires de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Charles-sur-Richelieu.

Source et renseignements :

Ariane Levasseur, conseillère en communication MRC de La Vallée-du-Richelieu

Tél. : 450 464-0339, poste 2120 | Courriel : communications@mrcvr.ca